

# Réforme des statuts



# Point d'étape

- **Mandat des présidents des comités régionaux**
  - Pour les comités qui ont fusionné, comptabilisation des mandats à partir de la fusion
  - Tolérance admise par le Ministère des Sports

# Point d'étape

- **Pouvoir votatif des clubs**
  - 1 licencié = 1 voix, quel que soit le type d'AG

# Point d'étape

- **Modalités de vote des collèges et des clubs (AG électorale)**

Principes :

1. Tous les votes ont lieu le même jour
2. Les collèges et les clubs votent à distance
3. Les comités départementaux votent en présentiel
4. Le vote par procuration n'est autorisé ni pour les collèges ni pour les clubs

# Point d'étape

- **Modalités de vote des collèges et des clubs (AG électorale)**

Projet d'organisation de l'assemblée générale électorale :

- **Matin**

Présentation des listes

Vote des clubs

Vote des collèges

} plage horaire à définir

- **Après-midi**

Vote des comités départementaux

Présentation des résultats

Discours

} en visio et en direct

# Point d'étape

- **Mise en place de la parité**

Deux variables à prendre en compte :

- Le genre du représentant des entraîneurs et du représentant des juges
- L'intégration de deux élus de la liste arrivée en 2<sup>e</sup> position, le cas échéant

# Point d'étape

- **Mise en place de la parité**

Systeme retenu :

Chaque liste comporte :

- 13 hommes et 13 femmes
- 3 réserves hommes et 3 réserves femmes classées par ordre
- 2 suppléants hommes et 2 suppléants femmes classés par ordre

# Point d'étape

- **Mise en place de la parité**
  - La liste arrivée en tête se voit attribuer 13 postes hommes et 13 postes femmes
  - On intègre les 2 SHN, 1 homme et 1 femme
  - On intègre le juge et l'entraîneur
  - On intègre 1 homme et 1 femme de la liste arrivée en 2<sup>e</sup> position (ou les réserves de la liste élue s'il n'y a pas de 2<sup>e</sup> liste)
  - On complète avec les réserves de la liste arrivée en tête pour parvenir à la parité
  - Les réserves qui ne sont pas entrées deviennent suppléantes

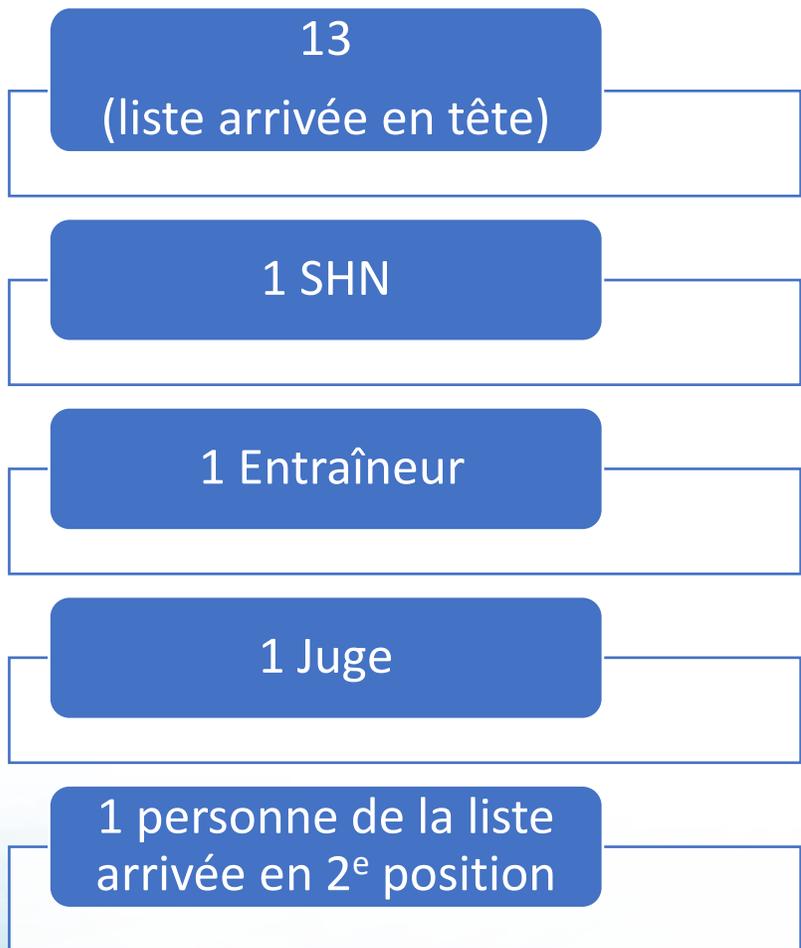
# Point d'étape

- **Mise en place de la parité**

1<sup>er</sup> exemple avec :

- Deux listes, dont la 2<sup>e</sup> obtenu 10% des suffrages valablement exprimés
- Un juge homme
- Un entraîneur homme

# Hommes



# Femmes



# Point d'étape

- **Mise en place de la parité**

2<sup>e</sup> exemple avec :

- Deux listes, dont la 2<sup>e</sup> a obtenu 5% des suffrages valablement exprimés
- Un juge homme
- Un entraîneur femme

# Hommes



# Femmes



